



Pines

Concept d'accompagnement

Pinos

TABLE DES MATIÈRES

1. STATUT JURIDIQUE	5
2. REPÈRES HISTORIQUES	5
3. MISSION ET LIGNE PÉDAGOGIQUE	5
3.1 Priorités éducatives	5
3.2 Méthodologie	5
3.3 Relation avec les tiers	5
3.4 Moyens, outils	6
4. PRESTATIONS	6
4.1 Population accueillie	6
4.2 Différents lieux de vie	6
4.3 Accueil de jour	6
4.4 Accueil temporaire	6
5. CONSTRUCTION DE L'ACTION SOCIO-ÉDUCATIVE	7
5.1 Références théoriques	7
5.2 Application au quotidien	7
5.2.1 Les ateliers d'apprentissages	8
5.2.2 Moments de la vie quotidienne	8
5.2.3 Santé et suivi médical	8
5.2.4 Les droits et devoirs du résident	9
6. PROCÉDURE D'ADMISSION ET DE RÉSILIATION	10
6.1 Traitement des demandes	10
6.2 Visite et stage	10
6.3 Processus de départ	10
7. GESTION DU PERSONNEL SOCIO-ÉDUCATIF	10
7.1 Qualifications exigées et qualités requises	10
7.2 Mandats confiés	11
7.3 Formation et soutien	11
7.4 Santé et sécurité au travail	11
7.5 Evaluation des prestations	11

Pinos

VIVRE ENSEMBLE



1. STATUT JURIDIQUE

PINOS est une association d'utilité publique au sens de l'art. 60 ss du Code Civil Suisse. Elle est neutre et indépendante sur les plans confessionnels et politiques. Son siège et ses activités se situent à Courtemaîche dans le Canton du Jura.

A l'origine, PINOS a accueilli en son sein des résidences implantées dans le Jura, le Jura-Bernois et en Argovie. Son nom signifiait alors Petites Institutions du Nord-Ouest de la Suisse.

Dès 2012, avec une réorientation de son champ d'action, elle a renoncé à sa vocation intercantonale. L'appellation PINOS a été conservée. Les statuts ont été adaptés à la nouvelle situation.

2. REPÈRES HISTORIQUES

2002: Assemblée constitutive de l'Association et intégration de trois lieux de vie situés en terre jurassienne. Deux autres résidences hors canton rejoindront le noyau initial dans les deux années suivantes.

2013: restructuration au sein de l'Association. La formule des directeurs de résidence est abandonnée au profit d'une seule direction pour PINOS.

2014: le bureau administratif et la direction, initialement situés à Delémont, sont transférés à Courtemaîche. Départ de la dernière résidence hors-canton.

2015: les travaux de rénovation et d'agrandissement sont réalisés dans un temps record. Les immeubles sont opérationnels en juin. La résidence de Courtételle est fermée et les résidents déménagent à Courtemaîche.

Pour donner plus d'envergure aux activités de

jour, le comité décide la reprise du Centre d'Accueil de Jour à Damphreux. Une partie des activités de jour s'y réalise et deux résidents intègrent l'appartement aménagé jusqu'en milieu 2016.

2016: déménagement du Centre d'Accueil de Jour dans une maison annexe à la résidence.

3. MISSION ET LIGNE PÉDAGOGIQUE

3.1 Priorités éducatives

La mission principale de PINOS est de répondre aux besoins spécifiques des personnes adultes en situation de handicap psychique et/ou mental en offrant des lieux de vie et un accompagnement socio-éducatif personnalisé aux personnes qui sollicitent ses services. Ainsi, ses prestations sont destinées tant à des personnes voulant vivre au sein de PINOS qu'à celles souhaitant bénéficier d'un accueil de jour. A noter que le handicap physique n'est pas un critère de non-entrée en matière.

3.2 Méthodologie

Chaque résident est systématiquement entouré d'une personne référente et d'un co-référent, afin qu'il bénéficie d'un suivi personnalisé. Il est important de définir les besoins, le degré d'autonomie ainsi que les ressources de la personne dans le but de déterminer le type d'accompagnement requis, mais aussi de construire un projet individuel. Nos prestations socio-éducatives intègrent des bilans mensuels et annuels ou ponctuels selon le besoin.

3.3 Relation avec les tiers

L'éducateur référent contribue à la création d'un réseau adéquat pour le résident. Le dit réseau sera en principe composé de professionnels (thérapeutes, curateurs, médecins, employeurs) et de proches (famille, amis) du résident. C'est ainsi que

des plateformes d'échanges, des entretiens, des séances d'information et des bilans périodiques sont proposés.

3.4 Moyens, outils

Les moyens et outils utilisés afin de réaliser notre mission sont:

- Stimuler les apprentissages par le biais d'activités valorisantes et diversifiées.
- Encourager la participation aux activités publiques.
- Promouvoir et faciliter l'accès aux loisirs
- Privilégier l'accompagnement individualisé dans les actes de la vie quotidienne.
- Proposer des infrastructures de qualité
- Participer à la coordination cantonale dans un souci de complémentarité des prestations.
- Favoriser la synergie avec les autres prestataires du social et de la santé pour le développement commun de projets.

4. PRESTATIONS

4.1 Population accueillie

Conformément à sa mission, l'institution accueille des personnes adultes en situation de handicap psychique et/ou mental. Elle est qualifiée pour répondre à des besoins complexes. En effet, forte de son expérience depuis 2002, l'Association s'est spécialisée dans l'accompagnement de personnes qui, de par leur handicap ou des situations spécifiques, ont besoin de réponses significatives et créatives. Notre concept donne ainsi un cadre d'accompagnement modulable, afin qu'il s'adapte aux besoins du résident dans une approche en phase avec nos valeurs.

4.2 Différents lieux de vie

PINOS propose des habitats adaptés au degré d'autonomie des personnes:

- L'hébergement résidentiel est réservé aux personnes dont les difficultés requièrent un

encadrement et un suivi quotidien.

Un système de veille passive y est instauré. Le foyer dispose de 18 chambres individuelles spacieuses qui sont réparties sur trois étages.

- l'appartement intégré, destiné à des personnes avec un potentiel d'autonomie, se situe dans un bâtiment annexe au foyer et peut accueillir trois personnes. L'accompagnement éducatif favorise l'entraînement à des tâches quotidiennes de manière autonome.
- l'habitat en appartement semi-autonome, qui suit la logique de l'appartement intégré, est destiné aux personnes qui ont développé une autonomie suffisante pour vivre de manière plus indépendante, mais pour lesquelles il est nécessaire d'apporter un accompagnement de quelques heures. Il n'y a pas de système de veille.

4.3 Accueil de jour

Ces trois types d'habitats sont complétés par un accueil de jour. En effet, il permet à des personnes vivant chez leurs parents ou de manière autonome de participer, plusieurs heures par jour, à des ateliers d'apprentissages. Ainsi, elles assimilent un rythme de vie et évoluent dans un environnement valorisant.

4.4 Accueil temporaire

Les personnes hors institution qui le désirent peuvent être accueillies en journée et la nuit au sein de PINOS, afin de venir passer des moments en dehors de leur contexte de vie habituel. Les activités sont les mêmes que pour les personnes résidentes.

5. Construction de l'action éducative

«Il faut être respectueux de la personne venue demander de l'aide, respecter ses valeurs, son intégrité et sa différence»

«L'approche centrée sur la personne.»

(Carl Rogers Editions Randin 2001)

5.1 Références théoriques

PINOS, pour son action éducative, fait sienne la priorité ci-dessus et s'appuie sur les principes d'autonomie et d'autodétermination, définis sommairement ci-dessous:

L'AUTONOMIE:

«Capacité d'une personne à choisir elle-même les règles de sa conduite, l'orientation de ses actes et les risques qu'elle est prête à courir pour les assumer. C'est la capacité à penser l'action qui intervient dans les domaines de l'intellectuel, du cognitif, de l'affectif et du vouloir.»

«Classification Internationale des Handicaps: déficiences, incapacités et désavantages»

(CIH 1980)

L'AUTODÉTERMINATION:

«Est l'ensemble des habilités et attitudes requises chez une personne. Elle lui permet d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus.»

(Wehmeyer et Sands 1996)

L'approche éducative à PINOS reste inscrite dans une logique éducative qui favorise l'émergence des compétences pour les personnes accueillies (ci-après dénommées résidents).

Elle fait référence aux principes de valorisation et de normalisation de la personne par l'utilisation de rôles sociaux selon Nirje.

L'action socio-éducative permet le développement

des compétences et la mise en valeur de l'image du résident et l'introduit dans un rôle social en lui proposant plusieurs ateliers d'apprentissages.

Les personnes possèdent en elles-mêmes un immense potentiel d'évolution et d'épanouissement qui se développe pour peu que les acteurs bénéficient d'un contexte favorable. Ainsi, PINOS aide le résident à travailler la confiance et l'estime de soi, agissant pour l'amener à s'écouter, se respecter et à faire la lumière sur ses ressentis et ses besoins.

L'action socio-éducative vise au développement de l'autonomie et l'amélioration de la relation aux autres. La confiance, source de liberté d'expression et de relation dynamique, est l'élément moteur de notre accompagnement.

Les intervenants offrent un environnement sécurisant, une écoute attentive et une dynamique qui facilitent la motivation, l'évolution et l'autonomie du résident.

Ils adoptent trois attitudes fondamentales pour apporter l'aide requise:

- **La congruence**
(cohérence entre les besoins et les désirs).
- **L'empathie**
(comprendre l'autre sans se mettre à la place).
- **L'acceptation positive inconditionnelle**
(pas de jugement).

5.2 Application au quotidien

En pratique quotidienne, selon le document de la structure de jour qui se trouve en annexe, les intervenants veillent à donner un rythme normal à la journée (heures du lever, des repas, du coucher etc.). Les repères existentiels incluent le travail, les loisirs et les événements qui jalonnent le parcours annuel avec les fêtes, les congés, les vacances. En effet, le concept d'accompagnement

socio-éducatif au sein de PINOS tient compte de l'entourage, du réseau existant et de l'environnement du résident : proches, famille, thérapeutes, référent, curateurs, etc. Il s'inspire de la théorie systémique où la personne est perçue en phase avec son entourage.

Les choix, les vœux et les désirs du résident sont pris en considération et respectés sans jugement, tout en tenant compte de son degré de handicap, son autonomie et son âge.

L'accompagnement socio-éducatif vise également à développer chez le résident l'aptitude à vivre en communauté, c'est-à-dire à exprimer, et si possible à faire valoir, ses préoccupations et ses désirs. C'est aussi la capacité à considérer l'autre avec respect, apporter son aide à autrui et assumer des responsabilités, dans les limites de ses capacités. L'équipe se base sur un processus socio-éducatif cyclique très simple, composé des éléments suivants:

- Réflexions sur la situation réelle (état des lieux, bilan...).
- Actions sur les éventuels changements requis (potentiel de développement, objectifs, état idéal...).
- Ajustements de la procédure à suivre (stratégies, moyens, méthodes...).
- Réalisation pratique.
- Evaluation = examen régulier de la situation réelle (bilan annuel).

*«La pensée et l'acte socio-éducatif»
(Jakob Egli, Paris 2001)*

5.2.1 Les ateliers d'apprentissages

Les valeurs émises dans la pensée de l'action socio-éducatrice se pratiquent au quotidien dans les actes de la vie courante et au travers d'activités spécifiques. Ces dernières se déroulent au sein d'ateliers d'apprentissages:

- d'expression
- de créativité
- de menuiserie
- d'intendance
- de cuisine
- d'entretien et de rénovation.

Les résidents y sont accompagnés en petits groupes par du personnel éducatif (ASE et ES) et un maître socio-professionnel (MSP). D'entente avec l'équipe, le rythme de la participation aux ateliers peut être plus ou moins flexible. La structure s'adapte ainsi aux compétences des résidents. Afin de valoriser la participation de ces derniers, une rémunération à l'attention des résidents est instaurée dans certains ateliers.

5.2.2 Moments de la vie quotidienne

Les résidents, selon leur degré d'autonomie, sont accompagnés dans la réalisation des actes de la vie quotidienne notamment pour:

- Développer des relations profitables.
- Etablir des contacts sociaux.
- Participer à la vie culturelle et sportive de la région.
- Entretenir des contacts avec la famille et les proches.
- Se rendre aux rendez-vous.
- Avoir une bonne hygiène personnelle.
- S'habiller en fonction du temps.

5.2.3 Santé et suivi médical

Le souci de la santé englobe le secteur de l'hygiène alimentaire. C'est pourquoi, PINOS accorde une importance majeure à garantir aux résidents une nourriture saine et équilibrée. Ainsi l'établissement est labélisé « Fourchette Verte » depuis 2015 et travaille également avec des diététiciens.

En ce qui concerne un autre aspect de la santé, l'équipe éducative travaille avec un réseau de professionnels du domaine de la santé physique

et psychique. Chaque résident peut choisir son médecin généraliste, son physiothérapeute, son ergothérapeute et son gynécologue. Par ailleurs, tous bénéficient de suivis assurés par des psychiatres ou des psychologues externes à l'institution. Selon le besoin, le planning familial ou un sexologue peut intervenir.

L'Association collabore avec une pharmacie reconnue de la région pour le traitement des ordonnances et la préparation des médicaments.

Enfin, il est important de connaître les maladies infectieuses dont pourraient être porteurs les résidents. C'est pourquoi des bilans médicaux sont réalisés à leur admission et périodiquement selon les besoins.

5.2.4 Droits et devoirs des résidents

Le résident est une personne adulte, qui doit être considéré en tant que tel et qui dès lors ne doit pas être réduit à son handicap. Il possède un potentiel d'évolution, raison pour laquelle il a le droit d'être soutenu et accompagné, afin de développer ses capacités et à faire respecter ses limites.

Les droits et devoirs des résidents se réfèrent notamment à la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en Suisse le 15 mai 2014.

Droits des résidents

Chaque résident a droit au respect et à la considération de chacun. Il doit pouvoir bénéficier de conditions nécessaires à la réalisation d'une vie d'homme ou de femme, dans le respect de sa liberté, de sa dignité, de son intimité et de ses aspirations, en tenant compte des droits et devoirs qui en résultent.

Les exigences ci-après font partie intégrante des droits de la personne intégrée dans les structures d'accueil de PINOS:

- Lieu de vie adapté et sécurisé lui permettant de se réaliser, de développer ses compétences, d'être valorisé et reconnu, de tisser des liens sociaux et affectifs.
- Accès à des activités sportives, culturelles et de loisirs en dehors de son lieu de vie.
- Concept d'accompagnement individualisé en lien avec les implications d'un fonctionnement en groupe de vie.
- Espace pour des relations affectives et sexuelles pleinement vécues (voir «concept en matière de sexualité»).
- Le résident doit pouvoir compter sur une réelle collaboration entre PINOS, les représentants légaux et les spécialistes.
- Le résident est invité à participer aux séances et bilans le concernant.

Devoirs des résidents

Le résident doit s'adapter, en tenant compte des difficultés liées à son handicap, aux règles de la vie en communauté et au respect individuel. Il prend en compte les devoirs suivants:

- Adopter un comportement respectueux avec autrui; c'est-à-dire, s'abstenir de toute violence, communiquer avec respect, ne pas faire du bruit entre 22h00 et 07h00, n'entrer dans la chambre des autres résidents qu'avec leur accord, fumer uniquement aux endroits fumeurs et ne pas consommer d'alcool (sauf moments autorisés), ni de drogue au sein de PINOS.
- S'engager à être l'acteur principal de ses projets de vie.
- Participer au bon maintien du lieu de vie en ayant soin du matériel et en participant aux divers travaux ménagers.

Protection légale et voie de droit

En cas de conflit avec une personne s'occupant du résident, ce dernier peut s'adresser à la direction de PINOS. Si après l'entretien le résident n'est pas satisfait, il peut en référer à l'autorité cantonale de surveillance.

6. PROCÉDURE D'ADMISSION ET DE RÉSILIATION

Afin que la vie en communauté soit agréable pour tous, les résidents apprennent les valeurs liées au respect d'autrui. Ils s'engagent également à adopter une attitude favorisant la bonne cohabitation. PINOS est attentive à garantir un lieu favorisant l'épanouissement de chaque personne. C'est pourquoi, les troubles des résidents et les besoins liés doivent pouvoir s'inscrire dans cette optique sans entraver le bien-être des autres résidents.

6.1 Traitements des demandes

Deux axes possibles pour déposer une demande de placement:

- Le premier: les demandes de placement parviennent à PINOS de la part du représentant légal. Il est alors nécessaire d'obtenir des informations de base, afin que PINOS puisse se rendre compte si la demande pourrait entrer ou non dans le cadre des prestations de l'Association.
- Le deuxième: la commission JUNORAH contacte l'Association.

A noter que sauf dérogation par le service de l'action sociale, la personne doit être au bénéfice de l'AI et des prestations pour couvrir les frais de placement.

Le tarif journalier est fixé par l'office de liaison du Canton du Jura. Les demandes extra-cantoniales doivent recevoir l'aval du Canton du Jura avant la concrétisation du placement.

6.2 Visite et stage

La personne qui fait la demande est invitée à venir visiter l'institution avec les personnes compétentes pour intervenir dans son réseau. L'accueil a lieu avec la direction de PINOS. Les échanges se basent alors sur les attentes et les besoins de la personne. A la suite de la visite, il peut être défini une période de stage de trois semaines se terminant par un entretien de décision. Si ce dernier est positif, une date d'entrée est définie. Le contrat d'accompagnement est signé après 3 mois, période étant considérée comme temps d'essai.

6.3 Processus de départ

Lorsque le concept de PINOS ne peut répondre aux besoins de la personne, une procédure de résiliation est engagée. Cette situation peut se présenter, lorsque la personne se met en danger elle-même et/ou les autres résidents. Lors de cette démarche, une rencontre est organisée avec le réseau de la personne afin de convenir des modalités du départ, qui doit se réaliser rapidement selon l'urgence de la situation. Lors d'un départ normal, la résiliation se réalise en trois étapes:

- Le représentant légal transmet à PINOS une lettre de résiliation.
- Le délai de résiliation est de 3 mois.
- Un soutien est apporté pour les préparatifs du départ mais il n'est pas du ressort de l'institution qui ne peut être sollicitée pour trouver un nouveau lieu de vie.

7. GESTION DU PERSONNEL SOCIO-ÉDUCATIF

7.1 Qualifications exigées et qualités requises

L'équipe éducative est essentiellement composée de collaborateurs issus des formations sociales formant des assistants socio-éducatifs (ASE) et des éducateurs sociaux (ES). Un maître socio-professionnel (MSP) la complète.



Par ailleurs, il est nécessaire que le personnel éducatif possède notamment les compétences suivantes:

- Avoir une aptitude à travailler en équipe.
- Savoir faire preuve d'adaptation.
- Gérer le stress.
- Être capable de faire preuve de maîtrise de soi et de distanciation.
- Réagir de manière appropriée face à des situations complexes.

Une équipe de veille intervient afin d'assurer la sécurité des résidents et le bon déroulement de la nuit. Les veilles sont passives. Les intervenants doivent notamment:

- Posséder une aptitude à travailler de manière autonome.
- Être apte à créer un climat calme et propice au repos nocturne.
- Être apte au travail de nuit (sur aval médical).

7.2 Mandats confiés

Les mandats de références sont uniquement confiés aux collaborateurs formés au niveau ES. Ces derniers accompagnent les résidents dans les activités et œuvrent également dans les secteurs suivants:

- Suivi des apprentis et stagiaires.
- Coaching des nouveaux employés.
- Animation et gestion des colloques éducatifs.
- Intervention au sein des écoles partenaires.

Les ASE ont le rôle de co-référent. Ils travaillent notamment à garantir le bon déroulement quotidien, veillent aux soins de l'hygiène et animent les ateliers selon les indications du MSP.

Le maître socio-professionnel est, quant à lui, garant pour organiser les groupes d'apprentissages, de les développer et de proposer des activités valorisantes.

7.3 Formation et soutien

Afin de pérenniser la qualité de l'accompagnement, il est exigé par le directeur que les collaborateurs suivent des formations continues. Les équipes bénéficient également de séances de supervision et de formations internes. Des colloques éducatifs se déroulent mensuellement afin de partager les observations dans le but d'ajuster l'accompagnement aux situations présentes.

7.4 Santé et sécurité au travail

L'application des directives de la santé et de la sécurité au travail fait l'objet d'un mandat donné au coordinateur de PINOS. Des cours pratiques et théoriques de premiers secours ainsi qu'une formation à la protection des incendies sont dispensés à l'ensemble du personnel.

7.5 Evaluation des prestations

L'Association est certifiée OFAS-AI 2000. L'entreprise SGS, spécialisée dans ce type de mandat, auditionne annuellement PINOS, afin de garantir que le système global est conforme et répond aux exigences légales.

Pinos

*«La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle,
car nous ne penserons jamais tous de la même façon,
nous ne verrons qu'une partie de la vérité
et sous des angles différents»*

Gandhi